



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-seizième session

Point 20 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable : réduction des risques de catastrophe

## Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/216](#) sur la réduction des risques de catastrophe. On y trouve une vue d'ensemble des progrès accomplis au regard du but, des objectifs mondiaux et des priorités du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et y sont recensées les bonnes pratiques à même d'aider les pays à surmonter les difficultés que pose une mise en œuvre effective. Le rapport contient également une vue d'ensemble de la réponse mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño, en application de la décision 74/537 B de l'Assemblée ; une première évaluation de l'application du cadre de Sendai au niveau de la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19) et du relèvement après celle-ci ; des contributions pour examen par les États Membres lors de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai.

---

\* [A/76/150](#).



## I. État actuel des risques de catastrophe

1. Les risques sociaux, économiques et environnementaux sous-jacents à la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) et ses impacts socioéconomiques ne sont pas nouveaux, mais les gouvernements et les communautés du monde entier n'étaient pas bien préparés à y faire face. La pandémie a inversé des décennies de progrès en matière de développement humain<sup>1</sup> et a nui à l'exercice effectif des droits humains. En outre, la crise climatique a continué de s'intensifier en 2020. Le nombre de catastrophes et de pertes économiques enregistrés en 2020 a été supérieur à la moyenne<sup>2</sup> correspondant à la période allant de 2000 à 2019. Néanmoins, les risques de catastrophe continuent d'être créés, même si c'est de manière non intentionnelle, par les politiques publiques, les investissements du secteur privé et les décisions quotidiennes de personnes qui ne tiennent pas compte des risques.

2. La pandémie de COVID-19 et la crise climatique montrent la complexité du risque systémique. Elles montrent comment les conséquences des catastrophes sont interconnectées et se répercutent en cascade sur les systèmes, dans lesquels elles perdurent longtemps. Elles ont mis en évidence les faiblesses et les inégalités ancrées dans les systèmes économiques, sociaux, environnementaux et politiques dont l'humanité dépend pour assurer sa sécurité. Ces systèmes sont près d'atteindre un seuil critique, et les conséquences pourraient être catastrophiques. Les conséquences des catastrophes naturelles laissent d'innombrables populations sur le bord du chemin du développement durable et portent les besoins humanitaires à des niveaux sans précédent.

3. Les données relatives aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation des sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) qui ont été communiquées au système de suivi du Cadre de Sendai révèlent un tableau mitigé de progrès accomplis et de problèmes rencontrés. En avril 2021, le taux moyen de mortalité (morts et disparus) mondiale pour 100 000 habitants en cas de catastrophe (objectif mondial A) est passé de 1,98 pour la période de 2005 à 2014 à 1,32 pour la période de 2011 à 2020. Toutefois, le nombre de personnes touchées par des catastrophes pour 100 000 habitants (objectif mondial B) est passé de 1 981 à 3 145 par an en moyenne pour les mêmes périodes. Les pertes économiques dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (objectif mondial C) restent obstinément élevées, et le nombre d'unités et d'installations d'infrastructures essentielles détruites ou endommagées par des catastrophes (cible mondiale D) s'est élevé en moyenne à 158 800 par an pendant la période de 2015 à 2020. Ces chiffres augmenteront sans doute, car un nombre plus élevé de pays rendront compte des conséquences de la pandémie de COVID-19. Alors que 120 pays déclarent avoir mis en place des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe (objectif mondial E), seuls 56 pays donateurs et bénéficiaires ont fait état d'une coopération internationale visant à mettre en œuvre le Cadre de Sendai (objectif mondial F). Seuls 79 pays indiquent avoir accès à des dispositifs d'alerte rapide multi-aléas et seuls 28 indiquent avoir un accès suffisant aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe (objectif mondial G).

4. Des décennies de création de risques peuvent être inversées par une action immédiate visant à mettre en œuvre le cadre de Sendai et son approche prospective, préventive et inclusive de la réduction des risques de catastrophe. La mise en œuvre

---

<sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, « 2020 human development perspectives: COVID-19 and human development: assessing the crisis, envisioning the recovery » (New York, 2020).

<sup>2</sup> Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « 2020: the non-COVID year in disasters » (Bruxelles, 2020).

du Cadre continue de produire des résultats à tous les niveaux. Toutefois, le rythme de la mise en œuvre est encore trop lent pour contrer la création de nouveaux risques. Conformément à la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies<sup>3</sup>, il est temps d'agir pour réduire les risques et rendre les systèmes plus résilients. Les dispositifs de relèvement et les engagements pris pour mieux reconstruire après la pandémie de COVID-19, la transition vers des économies résilientes et à faibles émissions de carbone et la Décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable sont autant d'occasions de faire en sorte que les politiques et les investissements en matière de développement, de climat et d'environnement concordent avec le but du cadre de Sendai consistant à écarter les nouveaux risques de catastrophe et à réduire les risques existants.

## **II. Application du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de l'action visant à faire face à la maladie à coronavirus (COVID-19) et des efforts de relèvement après la pandémie**

5. Dans sa résolution 74/306 sur l'action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Assemblée générale a demandé aux États Membres de concevoir des stratégies de relance tenant compte des risques. Cette demande a été renforcée dans la résolution 75/216 sur la réduction des risques de catastrophe, dans laquelle l'Assemblée a considéré que le Cadre de Sendai, y compris sa disposition fondamentale visant à « reconstruire en mieux », fournissait des orientations pour assurer un relèvement durable après la pandémie.

6. L'examen des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe dans la perspective de la santé révèle que la plupart d'entre elles n'accordent pas une attention suffisante aux aléas biologiques susceptibles de provoquer une pandémie<sup>4</sup>. Le système des Nations Unies aide les gouvernements à actualiser leur stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et à faire réaliser des évaluations des risques multi-aléas qui intègrent le risque de pandémie et d'épidémie et appliquent les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai<sup>5</sup>. Les travaux à cet égard sont également soutenus par une annexe spéciale sur l'intégration des flambées de maladies, des épidémies et des pandémies dans les orientations sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

7. Plusieurs entités du système des Nations Unies ont intégré la réduction des risques dans les programmes de relèvement après la pandémie de COVID-19, notamment l'offre 2.0 pour la lutte contre la COVID-19 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les commissions régionales et les coalitions thématiques offrent une série d'outils et de produits d'information pour promouvoir l'intégration du risque et de la résilience dans les mesures de riposte à la COVID-19

<sup>3</sup> Résolution 75/1 de l'Assemblée générale.

<sup>4</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « The COVID-19 pandemic: an opportunity for a systemic approach to disaster risk for the Caribbean » (Genève, 2021) ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « COVID-19 brief: preliminary evidence from sub-Saharan Africa » (Genève, 2020) ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Review of COVID-19 disaster risk governance in Asia-Pacific : towards multi-hazard and multisectoral disaster risk reduction » (Genève, 2020).

<sup>5</sup> Résolution 73/7 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

et de relèvement après la pandémie. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ci-après « le Bureau ») et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aident les pays à établir des rapports nationaux sur les effets de la pandémie à l'intention du système de suivi du Cadre de Sendai et à établir et à renforcer la collaboration entre les centres nationaux de liaison pour le Cadre de Sendai et le Règlement sanitaire international (2005) afin de créer des synergies dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire et des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. En outre, le Programme international de relèvement a élaboré des documents d'orientation pour aider les gouvernements et leurs partenaires de développement à adopter une approche tenant compte des risques dans les efforts de relèvement liés à la COVID-19<sup>6</sup>. Les groupes consultatifs scientifiques et techniques régionaux pour la réduction des risques de catastrophe ont également élaboré plusieurs supports de connaissances et examiné les plans de relèvement nationaux après la pandémie de COVID-19 afin de fournir aux gouvernements des recommandations pour réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience par des dispositifs de relèvement.

8. En partenariat avec plusieurs entités des Nations Unies, le Bureau a organisé une série de webinaires et d'ateliers en ligne sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de riposte à la COVID-19 et de relance après la pandémie. Ainsi, un dialogue organisé par le Bureau, la coalition régionale thématique sur l'urbanisation et l'OMS a réuni des représentants de villes de neuf pays arabes différents et des représentants de cinq pays d'Asie centrale. Ces rencontres en ligne ont offert l'occasion aux gouvernements rencontrant des difficultés similaires de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés et de réfléchir à ce qu'il convient de faire pour renforcer leurs capacités afin de mieux anticiper les risques de pandémie à l'avenir.

9. Il ressort de ces événements que les pays qui ont mis en place une stratégie de gestion des risques de catastrophe multi-aléa incluant les urgences sanitaires semblent mieux préparés à répondre aux risques posés par la pandémie de COVID-19 et à les réduire, et qu'il est urgent de renforcer les capacités et d'élaborer des dispositifs pour répondre aux aléas simultanés et gérer la nature systémique du risque. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'accroître les investissements dans la science et la technologie, en particulier dans les pays en développement, afin de collecter et d'analyser les données sur les risques multi-aléas pour anticiper les risques futurs et leurs relations et appliquer les informations obtenues pour arrêter les grandes orientations et prendre des décisions en matière d'investissement. La pandémie met également en évidence la nécessité pour les pays d'élaborer des dispositifs ciblés afin de réduire les risques et de renforcer la résilience multi-aléa de leurs principaux secteurs économiques. Il est également apparu qu'il était urgent d'établir ou de renforcer des mécanismes multisectoriels et interinstitutionnels de gouvernance des risques et de promouvoir la cohérence entre les politiques et programmes locaux et nationaux de réduction des risques de catastrophe. Le secteur de la santé doit être intégré dans ces mécanismes de gouvernance des risques.

10. La pandémie de COVID-19 a révélé au grand jour les inégalités sociales et économiques qui déterminent l'exposition et la vulnérabilité des personnes aux aléas et la nécessité d'effectuer des analyses qualitatives plus approfondies de leur interaction. Les femmes et les filles, les personnes handicapées, les minorités raciales et les autres groupes marginalisés ont été touchés de manière disproportionnée. Si une attention concertée n'est pas accordée à la réduction de la vulnérabilité et de l'exposition aux crises futures par des stratégies de relèvement après la pandémie de

---

<sup>6</sup> Plateforme internationale de redressement, « Practical lessons for recovery from the COVID-19 pandemic: principles for recovery » (Kobe (Japon), 2020).

COVID-19, les groupes marginalisés seront davantage laissés pour compte. Il est donc essentiel de suivre une approche inclusive de la réduction des risques de catastrophe qui soit fondée sur les droits humains.

11. Le Cadre de Sendai offre aux gouvernements un plan mondial convenu pour reconstruire en mieux tout en réduisant les risques et en renforçant la résilience aux chocs et aux dangers futurs. Certes des progrès ont été accomplis au cours des 12 derniers mois, mais les gouvernements et le système des Nations Unies peuvent faire davantage pour intégrer systématiquement la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de réponse à la COVID-19 et de relèvement après la pandémie. Un engagement et une détermination politiques accrus sont nécessaires pour garantir l'intégration du Cadre de Sendai dans les plans de relèvement après la pandémie de COVID-19. La mise en œuvre des possibilités d'action visant à réduire les risques de catastrophe qui figurent dans le choix d'options des Nations Unies sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après à examiner par les chefs d'État et de gouvernement constituera une avancée significative. Les possibilités d'action sont les suivantes : un financement adéquat des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ; l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les processus nationaux de planification et de financement; l'intégration de la durabilité et des risques, y compris ceux liés au climat et à l'environnement, dans les travaux des banques centrales et des autorités de surveillance financière en ce qui concerne le suivi de la stabilité financière et la supervision macroprudentielle et microprudentielle ; et le renforcement de la concordance des stratégies et des activités de toutes les parties du système international avec le Cadre de Sendai.

### **III. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe**

#### **Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe**

12. La compréhension des risques de catastrophe continue de s'améliorer chez les responsables politiques et les décideurs dans de nombreux secteurs et à tous les niveaux. Il est nécessaire de disposer à la fois de données historiques sur les pertes et les dommages causés par les catastrophes et d'estimations des risques de catastrophe pour comprendre les effets des catastrophes sur le développement durable, suivre les progrès accomplis en matière de réduction des pertes et des risques de catastrophe et orienter les décisions en matière de politique générale et d'investissement en fonction des risques dans tous les secteurs.

13. En juillet 2021, 110 États Membres et 5 territoires non autonomes avaient mis en place des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes en utilisant le système DesInventar. Les bases de données sur les pertes dues aux catastrophes constituent une source d'information essentielle pour le système de suivi du Cadre de Sendai, auquel 153 pays font actuellement rapport sur au moins l'un des sept objectifs mondiaux du Cadre et les cibles des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 11 et 13 relatives à la réduction des risques de catastrophe. Un nouveau module de suivi et de communication d'information sur la mise en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe des organisations intergouvernementales régionales a été élaboré et est utilisé par l'Union africaine et le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPRENAC).

14. Le cours annuel de formation des formateurs sur le suivi du Cadre de Sendai et la comptabilisation des pertes dues aux catastrophes a été modifié pour maintenir la continuité pendant la pandémie de COVID-19 et la formation de quatre jours en

personne a été remplacée par une formation en ligne de six semaines dont le rythme est personnalisé. Au cours de la période considérée, 6 020 personnes ont participé à des webinaires de formation au suivi des pertes dues aux catastrophes et à l'évaluation des risques, organisés par le Global Education and Training Institute du Bureau. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un cours d'apprentissage en ligne sur la collecte et la communication de données désagrégées sur les dommages et les pertes dus aux catastrophes dans le secteur agricole et a dispensé une formation à 19 pays. En outre, le PNUD et le Bureau travaillent en partenariat pour aider les pays à créer ou à mettre à jour des bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes, alignées sur le Cadre de Sendai. Ce partenariat a débouché sur la création de réserves d'experts nationaux et de formateurs de formateurs et a renforcé la coopération de détenteurs de données essentielles de des secteurs concernés. Un nombre croissant de gouvernements et d'équipes de pays des Nations Unies ont désormais l'intention d'utiliser les données du système de suivi du Cadre de Sendai pour inspirer les politiques et programmes de réduction des risques de catastrophe et de développement durable et pour suivre leur mise en œuvre, y compris dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

15. Alors que le nombre de pays utilisant le système de suivi du Cadre de Sendai continue d'augmenter, seuls 68 pays font rapport sur l'ensemble des sept objectifs mondiaux. Les problèmes non résolus sont notamment les lacunes dans la saisie des données, relevées pour tous les objectifs, et un manque de données communiquées, constaté dans tous les secteurs. La collaboration des organismes nationaux de statistique est essentielle pour intégrer les données communiquées au système de suivi du Cadre de Sendai dans les données nationales officielles et pour promouvoir la communication et l'utilisation des données par tous les secteurs. À ce jour, un tiers des pays qui communiquent des données au système de suivi ont confié des rôles dans le système à leur organisme national de statistique. La formalisation de partenariats entre ces bureaux et les autorités nationales de gestion des catastrophes s'est avérée efficace à cet égard.

16. Plusieurs entités du système des Nations Unies aident également les pays à collecter des données sur les risques de catastrophe et à réaliser des évaluations des risques. Pour vraiment comprendre le risque systémique et les effets en cascade des catastrophes au-delà de leurs impacts primaires, il faut disposer de méthodologies et d'outils communs multi-aléas qui favorisent l'interopérabilité et le partage des données sur les risques entre différents secteurs. Le Cadre mondial d'évaluation des risques dirigé par le Bureau aidera les pays à intégrer les considérations liées aux risques systémiques dans les processus de décision et de planification intersectoriels en rassemblant des experts en risques travaillant dans différents secteurs. Les travaux sur le Cadre mondial d'évaluation des risques sont en cours au Costa Rica, en Eswatini et au Pakistan, et l'objectif est de couvrir 15 pays d'ici à 2022. L'amélioration de la collaboration et de la coordination au sein du système des Nations Unies peut favoriser une approche multi-aléa et multisectorielle de l'évaluation des risques. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes travaille sur un cadre commun pour les statistiques liées aux catastrophes. En Amérique latine et dans les Caraïbes, un groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe et les indicateurs des objectifs de développement durable liés aux catastrophes prend des mesures pour harmoniser les méthodologies et recenser les bonnes pratiques et les bons outils afin de renforcer les capacités statistiques en matière de catastrophes au niveau national. Il est également essentiel d'employer une terminologie commune pour assurer l'interopérabilité multisectorielle de la collecte de données sur les catastrophes et de l'évaluation des risques. Le rapport technique intitulé *Hazard Definition and*

*Classification Review : Technical Report*, publié en 2020 par l'International Science Council et le Bureau, et le *Glossary of Health Emergency and Disaster Risk Management Terminology*, publié en 2020 par l'OMS, constituent un ensemble commun de définitions des aléas visant à favoriser la cohérence entre les secteurs en matière d'évaluation des risques et de surveillance des effets des aléas.

17. Pour que les données puissent guider efficacement la prise de décision tenant compte des risques, il faut régler plusieurs problèmes communs à la comptabilisation des pertes en cas de catastrophe et à l'évaluation des risques de catastrophe. Parmi les obstacles qui subsistent, citons les capacités limitées des pays et l'allocation insuffisante de ressources pour assurer la collecte et l'analyse périodiques de données. Les données sur les risques doivent être communiquées plus largement par l'intermédiaire de supports de connaissances accessibles aux décideurs et aux collectivités. Des problèmes de coordination et de partage des données entre les secteurs et entre les acteurs locaux, sous-nationaux et nationaux persistent également. Il est nécessaire d'établir des mécanismes de coordination entre les ministères, ou de renforcer ceux existants, pour cartographier les activités en cours, recenser les lacunes en matière de données et définir clairement les rôles et les responsabilités en matière de collecte de données et d'évaluation des risques.

18. Les bases de données sur les pertes dues aux catastrophes et les évaluations des risques ont également tendance à porter essentiellement sur les aléas naturels et elles n'incluent pas les risques biologiques, environnementaux et technologiques et leurs interactions. La désagrégation limitée des données en fonction du revenu, du sexe, de l'âge et du handicap reste un obstacle important à la compréhension et à l'analyse des retombées négatives qui ne sont pas les mêmes pour tous et à l'élaboration de programmes de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et plus inclusifs. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), par l'intermédiaire de son programme sur la résilience des femmes aux catastrophes, crée un pôle de connaissances pour fournir un accès ouvert consolidé aux informations sur les risques de catastrophe liés aux questions de genre. Les gouvernements peuvent faire davantage pour exploiter les données existantes du secteur privé et tirer parti des systèmes d'information géographique et des systèmes d'information à source ouverte, en particulier dans les pays en développement, où il est urgent de disposer de solutions efficaces par rapport au coût pour l'évaluation des risques multi-aléas. L'Accélérateur d'innovations du Programme alimentaire mondial (PAM) et l'outil Collect Earth de la FAO sont deux exemples innovants qui utilisent l'imagerie satellitaire de Google pour recueillir des données sur les pertes dues aux catastrophes et les risques de catastrophe.

19. La compréhension des risques de catastrophe ne doit pas être le fait seulement des décideurs, pour concrétiser la démarche impliquant l'ensemble de la société préconisée dans le Cadre de Sendai. Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans l'éducation formelle et non formelle à tous les niveaux est un moyen efficace d'accroître les connaissances et la sensibilisation du public tout en renforçant la capacité de réduire les risques. U-INSPIRE Alliance, désormais active dans 10 pays d'Asie et du Pacifique, rassemble de jeunes professionnels des sciences, de l'ingénierie et de la technologie avec des gouvernements et l'ONU pour renforcer les capacités et développer des supports de connaissances axés sur la réduction des risques de catastrophe. Les campagnes de sensibilisation, qui sont également essentielles pour mieux faire comprendre au public la réduction des risques de catastrophe et accroître son engagement en la matière, doivent être intensifiées aux niveaux national et local.

## **Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer**

20. Les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe sont la pierre angulaire de la gouvernance des risques de catastrophe. Les gouvernements ont déployé des efforts considérables pour respecter l'échéance de 2020 de l'objectif global E du Cadre de Sendai, augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe. En 2020, au moins 10 entités des Nations Unies ont aidé les pays à élaborer ou à actualiser des stratégies nationales, locales et sectorielles de réduction des risques de catastrophe dans 85 pays<sup>7</sup>.

21. En avril 2021, le score moyen déclaré concernant la conformité des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe avec le Cadre de Sendai, mesuré à l'aune des 10 éléments clefs établis par le Bureau, est de 0,68 sur une échelle de 0 à 1. Bien qu'il s'agisse d'une augmentation significative par rapport au score de 0,41 enregistré en 2015, il faut encore s'attacher à améliorer la qualité des stratégies pour ce qui est de la conformité avec le Cadre. Les stratégies restent axées sur la préparation et l'intervention, et le manque d'approches stratégiques axées sur la prévention et tenant compte des risques perdure. Il est également nécessaire d'accroître les mesures visant à réduire les facteurs de risque sous-jacents, notamment les inégalités, et de mettre davantage l'accent sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs. Les pays pourraient bénéficier de l'application de la méthodologie et de l'outil d'évaluation qualitative du Bureau, qui sert à fournir des recommandations pour renforcer la conformité des stratégies avec le Cadre.

22. Le rôle essentiel des autorités locales dans la gestion et la réduction des risques de catastrophe est apparu de plus en plus clairement au cours de la pandémie de COVID-19. En avril 2021, 91 pays avaient signalé l'élaboration de 49 662 stratégies locales au système de suivi du Cadre de Sendai. Bien que des progrès soient réalisés, il convient de mettre davantage l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de réduction des risques de catastrophe. En faisant fond sur la réussite de la campagne « Pour des villes résilientes », qui s'est achevée en 2020 et qui a touché 4 300 villes, l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 » a été lancée en 2020. Elle fournit un plan d'action en trois étapes vers la résilience pour évaluer, planifier et mettre en œuvre des stratégies locales de réduction des risques et des initiatives locales de renforcement de la résilience.

23. Les pays continuent de progresser dans la mise en place ou le renforcement de mécanismes de coordination interinstitutionnelle pour la gouvernance des risques. Pour être aussi efficaces que possible, les mécanismes nationaux ou les structures nationales de coordination similaires devraient renforcer les liens entre les autorités chargées de la gestion des risques de catastrophe et les ministères et institutions jouant un rôle clef dans le développement durable tenant compte des risques, comme la planification du développement, les finances et le budget, l'utilisation des terres, l'agriculture, les infrastructures, les changements climatiques et la gestion de l'environnement. Ils devraient établir des dispositions institutionnelles et générales assorties de mandats et de responsabilités clairs pour la mise en œuvre et le suivi des stratégies de réduction des risques de catastrophe et la communication d'informations sur ces stratégies. Le suivi et la communication d'informations peuvent être renforcés en utilisant le module du système de suivi du Cadre de Sendai sur les objectifs et indicateurs nationaux adaptés. Dans de nombreux pays, le développement des

<sup>7</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Progress report on the implementation of the United Nations Plan of Action on Disaster Risk Reduction for Resilience » (Genève, 2021).

capacités, des ressources et un engagement politique sont nécessaires pour que les mécanismes nationaux se réunissent périodiquement et fournissent des orientations stratégiques sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. La mise en place de mécanismes par décret ou par adoption d'une loi peut apporter le soutien politique nécessaire.

24. La gouvernance des risques de catastrophe est très efficace lorsqu'elle prévoit la participation inclusive et équitable des parties prenantes non étatiques. Leur collaboration est plus fréquente au stade de l'élaboration de la stratégie, mais diminue au cours de la mise en œuvre et du suivi. Selon une étude récente d'ONU-Femmes, seuls 26 pays ont mis en place des politiques ou des stratégies garantissant l'inclusion de tous les groupes de parties prenantes visés dans le cadre de Sendai<sup>8</sup>. Les perspectives des femmes et des filles sont essentielles pour concevoir et mettre en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophe. En 2020, ONU-Femmes a aidé 500 organisations de femmes à promouvoir une approche tenant compte des questions de genre en matière de politiques et de stratégies de réduction des risques de catastrophe, et le Bureau a lancé le Réseau international des femmes pour la réduction des risques de catastrophe, qui vise à renforcer les capacités de direction des femmes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique. Les pays pourraient bénéficier de l'évaluation des systèmes nationaux de gouvernance des risques de catastrophe afin d'établir leur aptitude à apporter un appui à la mise en œuvre de stratégies multi-aléas interinstitutionnelles et multipartites.

25. Des efforts sont en cours, qui visent à formaliser le rôle des parties prenantes et à tirer parti de leurs contributions à la réduction des risques de catastrophe. À ce jour, 340 organisations ont publié 76 engagements volontaires comportant 300 produits livrables concrets par l'intermédiaire de la plateforme en ligne consacrée aux engagements volontaires au titre du Cadre de Sendai, qui sert à faire connaître les activités des parties prenantes et à promouvoir leur inclusion dans la mise en œuvre du Cadre. L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'emploie à formaliser la participation des organisations de travailleurs et d'employeurs à la gouvernance nationale des risques de catastrophe. En 2020, elle a lancé des modules d'apprentissage en ligne sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre d'un cours en ligne ouvert à toutes et à tous sur sa recommandation n° 205. Pendant ce temps, en Europe, le réseau des centres Aarhus s'appuie sur les « *Recommandations de Maastricht sur les moyens de promouvoir la participation effective du public au processus décisionnel en matière d'environnement* », publiées par la Commission économique pour l'Europe, pour promouvoir l'engagement des populations locales dans les activités de réduction des risques de catastrophe. Afin de mobiliser l'ensemble de la société, en 2020, la gouvernance des risques de catastrophe a été retenue comme thème principal de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe et de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis.

26. L'absence de lois et de réglementations pour la réduction des risques de catastrophe, l'application limitée de la législation existante et le manque d'interopérabilité entre les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les cadres réglementaires correspondants constituent des obstacles à une gouvernance efficace des risques de catastrophe. À cet égard, le PNUD, le Bureau et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aident les pays à examiner et à mettre à jour les cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe et les lois nationales relatives à la gestion des catastrophes. Les cadres

---

<sup>8</sup> ONU-Femmes, Women's Resilience to Disasters Policy Tracker. Accessible à l'adresse suivante : <https://ourworldindata.org/coronavirus> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2021).

juridiques devraient aller au-delà des lois traditionnelles autonomes sur la gestion des catastrophes pour garantir que la réduction des risques imprègne les réglementations, les normes, la budgétisation et la planification dans tous les secteurs. La création de commissions ou de réseaux parlementaires chargés d'examiner la législation nationale relative à la gestion des risques de catastrophe peut contribuer à garantir sa concordance avec le Cadre de Sendai et à promouvoir l'intégration de la réduction des risques dans la législation pertinente. Les membres du Parlement européen ont récemment examiné plusieurs textes législatifs visant à renforcer leur contribution à la mise en œuvre du Cadre. Afin d'apporter un appui à ces travaux, le Bureau et l'Union interparlementaire publieront un guide à l'intention des parlementaires sur la réduction des risques de catastrophe pour atteindre les objectifs de développement durable.

27. La cohérence des politiques a été assurée entre le Cadre de Sendai et les accords mondiaux et régionaux sur le développement durable et les changements climatiques. Toutefois, la mise en œuvre d'approches intégrées de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques à l'appui du développement durable au niveau national pose encore des problèmes de cohérence des politiques, ainsi que des problèmes liés à la coordination et à la gouvernance, au suivi et au financement<sup>9</sup>. Grâce à la promotion cohérente de l'objectif E, le Bureau, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres partenaires ont fourni un appui à la cartographie des paysages des politiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe dans 16 pays en 2020. Le secrétariat et le Bureau ont également signé un mémorandum d'accord pour renforcer les approches intégrées de la mise en œuvre et du financement des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. Tenir des débats consacrés à la réduction des risques de catastrophe lors des sessions annuelles de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pourrait favoriser la cohérence entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe pour garantir une action climatique tenant compte des risques afin d'éviter toute lacune en matière d'adaptation.

28. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable reste un espace intergouvernemental crucial pour fournir des orientations et partager les bonnes pratiques en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les actions visant à atteindre tous les objectifs de développement durable. L'examen annuel de la réduction des risques de catastrophe lors du forum pourrait contribuer de manière significative à la promotion de l'approche tenant compte des risques, qui est essentielle pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est possible de mieux tirer parti des rapports sur les examens nationaux volontaires pour assurer la cohérence entre les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et de développement durable et promouvoir une approche du développement durable qui tienne compte des risques. En 2020, 86 % des pays ont inclus des informations relatives aux catastrophes dans leur examen national volontaire et 40 % ont inclus des liens directs avec la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

---

<sup>9</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation: Pathways for Policy Coherence in Sub-Saharan Africa* (Genève, 2020).

### Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

29. Les catastrophes d'aujourd'hui ont des implications macroéconomiques qui ne peuvent être limitées à un seul secteur ou lieu et risquent d'entraîner un déclin constant de la richesse nationale dans les pays les plus pauvres du monde<sup>10</sup>. Du fait de l'imbrication des systèmes financiers et économiques mondiaux, des événements auparavant isolés se transforment en catastrophes de grande ampleur qui ont des implications systémiques difficiles à anticiper et à gérer<sup>11</sup>. L'approche actuelle du financement des catastrophes ne tient toujours pas compte de cette réalité. Elle reste fortement axée sur les mesures réactives, telles que les fonds d'urgence, les assurances et les obligations catastrophe pour financer les interventions en cas de catastrophe puis les mesures de relèvement.

30. Dans le document final du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2021, les ministres et les représentants de haut niveau ont souligné qu'il était urgent de faire porter davantage les investissements sur les mesures de prévention et de réduction des risques de catastrophe que sur les mesures de riposte<sup>12</sup>. Les gouvernements peuvent augmenter les investissements et les ressources consacrés à la réduction des risques de catastrophe en les intégrant à la planification économique, aux stratégies d'investissement public et aux budgets et aux cadres de dépenses dans tous les secteurs. Pour faciliter une telle approche, la réduction des risques de catastrophe a été incorporée dans les composantes des cadres de financement nationaux intégrés pour le développement durable, élaborés par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. La participation des ministères des finances et de la planification économique à l'élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et à l'examen des budgets publics effectué en tenant compte des risques a permis aux décideurs de mieux comprendre les déficits de financement et la nécessité de faire concorder les budgets nationaux avec les stratégies de réduction des risques de catastrophe.

31. Les décideurs ont souvent besoin de preuves montrant la valeur de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du financement public et privé. En Afrique, le Bureau et ses partenaires ont aidé les gouvernements angolais, tanzanien et zambien à évaluer les multiples avantages économiques et sociaux d'un investissement systématique dans la résilience dans tous les secteurs<sup>13</sup>. De nombreux pays en développement doivent, afin de fournir une base factuelle étayant une budgétisation et des investissements tenant compte des risques, développer leur capacités et leurs ressources pour générer des données sur les catastrophes ou y accéder, y compris des capacités de prévision climatique à long terme, afin de décider quels montants dépenser et déterminer quelles sont les mesures les plus efficaces pour réduire les risques de catastrophe et les pertes qui leur sont dues.

32. Comme l'indique le résumé de la septième réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement<sup>14</sup>, la coopération internationale pour le développement doit tenir compte plus systématiquement des risques, étant donné

<sup>10</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Regional assessment report on disaster risk in Latin America and the Caribbean » (Genève, 2021).

<sup>11</sup> Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2021* (publication des Nations Unies, 2021)

<sup>12</sup> [E/FFDF/2021/3](#).

<sup>13</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Multiple benefits of DRR investment: reducing risk and building resilience against floods and droughts in sub-Saharan Africa » (Genève, 2020).

<sup>14</sup> [E/2021/70](#).

la complexité croissante que ceux-ci présentent et l'ampleur des ressources et des connaissances spécialisées requises à cet égard. Il est possible d'apporter un appui à la réalisation de cet objectif en faisant concorder les politiques nationales de coopération pour le développement avec les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et les plans d'adaptation aux changements climatiques. Cependant, selon un examen des politiques nationales de coopération pour le développement faisant partie de l'enquête menée en 2020 par le Forum, ces politiques tiennent peu souvent compte de la réduction des risques de catastrophe<sup>15</sup>. Il est nécessaire d'améliorer la communication de l'information sur l'objectif mondial F du Cadre de Sendai et l'utilisation du marqueur de la réduction des risques de catastrophe mis au point par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques afin de comprendre de façon plus approfondie comment les donateurs bilatéraux et multilatéraux tiennent compte des risques de catastrophe dans l'aide au développement qu'ils fournissent, notamment en ce qui concerne les efforts de relance après la pandémie de COVID-19.

33. La pandémie de COVID-19 a révélé des faiblesses systémiques dans la résilience des entreprises privées et de leurs chaînes d'approvisionnement. Il faut des législations et des normes gouvernementales, ainsi que des incitations et des directives plus fortes pour rendre obligatoire la publication d'informations sur les risques de catastrophe dans les investissements, les opérations et les transactions du secteur privé. La législation et les normes devraient également servir à garantir que les investisseurs et les entreprises procèdent régulièrement à des évaluations des risques à long terme, de sorte que les décisions d'investissement visent non seulement à réduire au minimum le risque pour les rendements financiers, mais aussi à réduire les risques sociaux, économiques et environnementaux plutôt qu'à en créer. En guise de contribution à la mise en œuvre du plan d'action pour la finance durable, la Commission européenne a adopté l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie de l'Union européenne, qui comprend des activités visant à réduire les effets des catastrophes et à garantir des investissements destinés à prévenir la création de nouveaux risques. En outre, la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes a mis en place des axes de travail sur le renforcement des réglementations relatives aux infrastructures critiques, l'élaboration d'une carte de pointage et d'une norme de notation pour l'évaluation des infrastructures résilientes, et d'une méthodologie de mise à l'épreuve des infrastructures interconnectées. Des cadres d'action spécifiques et des produits financiers innovants sont également nécessaires pour réduire les risques de catastrophe pour les petites et moyennes entreprises<sup>16</sup>.

34. Le secteur de l'assurance a un rôle important à jouer pour encourager les comportements propres à réduire les risques. Une publication récente du Bureau et de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance contient des recommandations visant à aider le secteur de l'assurance à élargir son champ d'action, en passant de la fourniture de produits de transfert de risque à l'incitation et à l'investissement dans la réduction et la prévention des risques de catastrophe. De plus, un rapport récent de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies contient des recommandations pour des solutions d'assurance adaptées aux contextes, risques et vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement. En outre, en juillet 2021, huit des principaux

---

<sup>15</sup> Département des affaires économiques et sociales, « DCF survey study 2020: toward effective development cooperation in the COVID-19 period (New York, 2020).

<sup>16</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Reducing Risk and Building Resilience of SMEs to Disasters* (Genève, 2021).

assureurs et réassureurs du monde entier réunis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont créé la Net-Zero Insurance Alliance,

35. Les pays peuvent également faire plus pour tirer parti des avantages de l'investissement dans des approches écosystémiques de la réduction des risques de catastrophe. Le guide intitulé *Words into Action* publié en 2021 contient des conseils pratiques sur les solutions fondées sur la nature pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. La réduction des risques de catastrophe est également incluse dans le standard mondial des Solutions fondées sur la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, qui vise à aider les utilisateurs à appliquer, à apprendre et à renforcer et à améliorer en permanence l'efficacité, la durabilité et l'adaptabilité de leurs solutions fondées sur la nature.

36. Alors que la priorité 3 est le moteur du Cadre de Sendai, le financement de la réduction des risques de catastrophe reste trop à court terme, à petite échelle et axé sur des projets. Les outils et les méthodes d'investissement tenant compte des risques sont également insuffisamment développés. Il est urgent que les institutions financières internationales et les banques de développement, ainsi que le secteur financier, se concentrent sur le développement d'instruments de financement de réduction des risques de catastrophe. Ces instruments peuvent inclure des obligations de réduction et de prévention des risques, des outils de financement mixte et des fonds de financement commun, ainsi que des orientations et des méthodologies visant à inclure la réduction des risques de catastrophe dans les décisions des entreprises et des investisseurs institutionnels. Les banques centrales et les agences de notation peuvent également mettre leurs stratégies et leurs opérations en concordance avec le Cadre afin de faire en sorte qu'elles accordent un rang de priorité élevé à la réduction des risques.

**Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction**

37. La pandémie de COVID-19 nous rappelle brutalement que la préparation aux catastrophes de la plupart des pays est insuffisante, s'agissant en particulier des catastrophes simultanées et complexes, et qu'ils ne sont pas non plus préparés à reconstruire en mieux de manière à réduire les risques et à renforcer la résilience dans la phase de relèvement. Dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ont souligné la nécessité d'être mieux préparés pour faire face à tous les types de catastrophe, de réduire les risques et de rendre les systèmes plus résilients. La préparation, composante essentielle de la gestion des risques de catastrophe, peut sauver des vies et réduire les pertes économiques. Cependant, la préparation aux catastrophes ne s'attaque pas aux facteurs de risque et ne constitue donc pas un objectif final. Pour rompre le cycle catastrophe-réponse-relèvement-nouvelle catastrophe, il convient d'accomplir des progrès dans l'élaboration des politiques nationales et le renforcement des capacités pour une approche multi-aléa, multisectorielle et à plus long terme de la préparation, qui soit intégrée dans une approche globale de la réduction et de la prévention des risques.

38. En 2020, les entités des Nations Unies ont aidé 151 pays à élaborer et à mettre en œuvre un cadre national de préparation aux catastrophes. Étant donné que seuls 13 % de ces cadres correspondent à une approche multi-aléas<sup>17</sup>, le système des

<sup>17</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Progress report on the implementation of the United Nations Plan of Action on Disaster Risk Reduction for Resilience ».

Nations Unies devrait adopter une approche plus coordonnée et plus intégrée de la préparation qui concorde avec le Cadre de Sendai. Aligner les cadres nationaux de préparation aux catastrophes sur les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et intégrer ces cadres à ces stratégies peut aider à garantir que la préparation contribue aux priorités et aux stratégies de réduction des risques et de résilience pour reconstruire en mieux.

39. Plusieurs entités des Nations Unies, telles que la FAO, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et le PAM, aident les pays à renforcer leurs mesures d'anticipation, notamment l'alerte rapide qui conduit à une action rapide, et le financement fondé sur les prévisions. Plusieurs enseignements et bonnes pratiques se dégagent de ce travail. Ainsi, la préparation devrait se fonder sur la compréhension du risque systémique pour donner les moyens aux populations et aux pays de faire face aux effets en cascade potentiels des aléas et des catastrophes simultanées et d'éviter l'adoption de stratégies d'adaptation préjudiciables. La préparation aux catastrophes devrait également être étendue au-delà des aléas météorologiques pour inclure les aléas environnementaux, technologiques et biologiques, ainsi que les risques de conflit et de déplacement, le cas échéant. Il est donc nécessaire d'améliorer les outils analytiques et les lignes directrices relatives aux mesures d'anticipation afin de permettre une surveillance intégrée des multiples facteurs de risque. L'alerte rapide et les mesures d'anticipation doivent également s'appuyer sur des évaluations localisées de la vulnérabilité pour garantir l'inclusion des besoins de tous les groupes. Il faut également doter les travailleurs du service public du financement, des ressources et des capacités nécessaires pour assurer la continuité des opérations pendant et après les catastrophes. Les analyses du retour d'expérience et les exercices de simulation sont des outils efficaces qui peuvent aider à identifier les lacunes en matière de préparation et à renforcer les capacités.

40. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la valeur des politiques, des capacités et de l'accès au financement pour garantir que les efforts de relèvement et de reconstruction après une catastrophe permettent de reconstruire en mieux. La nouvelle stratégie d'adaptation de l'Union européenne énonce que les fonds et les instruments destinés au relèvement après une catastrophe doivent intégrer le concept de « reconstruire en mieux ». Le Forum international pour le relèvement tenu en 2021 a offert des orientations sur la manière de reconstruire en mieux après des catastrophes composites dans le contexte d'une pandémie mondiale et d'aléas naturels. Le document intitulé « Guide on supporting a post-COVID-19 green economic recovery », publié par ParlAmericas, contient des informations sur la manière dont les parlements peuvent appliquer le Cadre de Sendai dans leurs efforts visant à reconstruire en mieux. Ces documents et ces efforts fournissent des orientations nécessaires, mais les gouvernements peuvent faire davantage pour être préparés et efficaces pour reconstruire en mieux.

41. Pour être efficaces, la préparation aux catastrophes et les mesures d'anticipation nécessitent des capacités et des ressources pour les systèmes d'alerte rapide multi-aléas et les prévisions climatiques à long terme. Les données communiquées par les pays concernant l'objectif mondial G montrent que des investissements et des transferts de technologie nettement plus importants sont nécessaires pour renforcer les capacités de prévision et d'alerte rapide des pays en développement. À la fin de 2020, l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques apportait un appui à 57 pays. Ses projets, mis en œuvre par le Bureau des Nations unies pour la prévention des catastrophes, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), aident les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement à renforcer les services hydrométéorologiques et d'alerte rapide dans les pays des Caraïbes, du Sud-Ouest de l'océan Indien et du Pacifique Sud, notamment en intégrant les aspects liés au genre et les perspectives des enfants,

des personnes âgées et des personnes handicapées. En outre, le Bureau et l'OMM développent une série d'indicateurs personnalisés pour aider les pays à mesurer l'efficacité de leurs systèmes d'alerte précoce multi-aléas.

42. Les catastrophes ne connaissant pas de frontières, une approche transfrontière régionale de l'alerte rapide est essentielle. Des progrès notables ont été accomplis au cours de la période de référence pour ce qui est d'améliorer la disponibilité des informations sur les risques et les alertes rapides en Afrique. La Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les gouvernements angolais, éthiopien, tanzanien et zambien mettent en œuvre la feuille de route africaine visant à améliorer la disponibilité, l'accès et l'utilisation des informations sur les risques de catastrophe pour l'alerte et l'intervention rapides, notamment dans le contexte de la gestion des risques transfrontières. L'IGAD, le Bureau, le PAM et le Gouvernement suédois ont également établi le partenariat de la Corne de l'Afrique pour l'alerte et l'intervention rapides en octobre 2020. Le partenariat vise à mettre en place un centre d'opérations en cas de catastrophe dans le cadre de l'IGAD afin de rendre opérationnel un système sous-régional d'alerte et d'intervention rapides multi-aléa et de servir de pôle pour la connaissance des risques et les données sur les catastrophes à l'appui de la sécurité alimentaire.

#### **IV. Réduction des risques de catastrophe dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire**

43. Il est urgent d'accroître l'appui international, notamment en ce qui concerne les instruments de financement spécialisés, l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités, pour permettre aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays à revenu intermédiaire de réduire les risques de catastrophe et d'atteindre les objectifs de développement durable. La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés est l'occasion d'assurer la cohérence au niveau des politiques entre la mise en œuvre du Cadre de Sendai et le nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés qui devrait émerger de la Conférence. Assurer la cohérence des politiques s'agissant des deux processus peut favoriser l'intégration de la réduction des risques dans les politiques économiques et de développement des pays les moins avancés, y compris dans leurs stratégies de relèvement après la pandémie de COVID-19. La réduction des risques de catastrophe a figuré en bonne place dans les délibérations et les résultats de la Réunion régionale d'examen pour l'Afrique tenue dans le cadre des préparatifs de la Conférence et de la première réunion du Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence. Les États Membres ont énoncé les priorités en matière de réduction des risques de catastrophe à inclure dans le nouveau programme d'action, notamment une meilleure compréhension du risque systémique et son application dans la prise de décision, le financement de la réduction des risques de catastrophe et les investissements publics et privés tenant compte des risques, ainsi que le renforcement des capacités scientifiques et de l'accès aux technologies.

44. La plupart des pays sortent de la catégorie des pays les moins avancés avec des niveaux élevés de vulnérabilité économique et environnementale, qui menacent d'annuler les progrès accomplis. Dans sa résolution [2021/11](#) sur le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session, le Conseil économique et social a estimé qu'il importait de prendre en considération les risques de catastrophe dans le cadre du processus de reclassement des pays les moins

avancés et de tenir compte, dans les stratégies de transition des pays en voie de reclassement, de la réduction des risques de catastrophe afin de favoriser une transition sans heurt. Un appui coordonné du système des Nations Unies sera essentiel pour garantir que les stratégies de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés et l'appui international soient en concordance avec le Cadre de Sendai et visent à combler les lacunes en matière de capacité de réduction des risques pendant le processus de reclassement. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés peut appuyer les efforts déployés à cet égard; elle a déjà établi un partenariat avec le Bureau des affaires spatiales pour renforcer la capacité des organismes de gestion des catastrophes à utiliser les techniques spatiales pour la réduction des risques de catastrophe.

45. La mise en œuvre des mandats des examens à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 favorise leur cohérence avec la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Dans le cadre des Orientations de Samoa, les efforts pertinents comprennent l'examen des conditions de financement et d'appui en cas de catastrophe, le développement d'un système de suivi et la mise au point d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel. La feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans les cinq années restantes comprend plusieurs activités essentielles de réduction des risques de catastrophe dans le cadre de l'appui coordonné du système des Nations Unies, notamment des activités liées aux stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, à l'évaluation des risques multi-aléas et aux infrastructures résilientes. Il convient d'accorder une plus grande attention aux problèmes spécifiques de la réduction des risques de catastrophe que rencontrent les pays à revenu intermédiaire, notamment l'accès au financement pour investir dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience. Une compréhension plus approfondie de la vulnérabilité multidimensionnelle dans les pays à revenu intermédiaire en ce qui concerne les relations réciproques entre les effets des changements climatiques et les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, ainsi que les inégalités et l'instabilité économique, peut apporter un appui à l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe et au développement d'instruments de financement adaptés aux besoins spécifiques de ces pays.

## **V. Réduction des risques de catastrophe dans les pays touchés par un conflit, une crise humanitaire prolongée ou un déplacement dû à une catastrophe**

46. En mettant l'accent sur les facteurs sociaux, économiques et environnementaux sous-jacents du risque, la mise en œuvre du Cadre de Sendai peut contribuer à réduire les besoins humanitaires, à maintenir la paix et à réduire les risques de déplacements dus aux catastrophes. Pour apporter un appui à une action humanitaire tenant compte des risques, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a publié une série de recommandations accompagnées d'une liste de contrôle sur l'intensification de la réduction des risques de catastrophe dans le cycle des programmes humanitaires<sup>18</sup>. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUE ont également publié un document de référence sur l'utilisation de l'outil

---

<sup>18</sup> Bureau des Nations unies pour la prévention des catastrophes, *Scaling up Disaster Risk Reduction in Humanitarian Action 2.0 : Recommendations for the Humanitarian Programme Cycle* (Genève, 2021).

d'évaluation environnementale Nexus (NEAT +), qui facilite l'intégration des risques environnementaux dans l'action humanitaire.

47. Malgré les difficultés inhérentes à la réduction des risques de catastrophe dans les pays touchés par un conflit, des progrès sont possibles, notamment au niveau local. Les pays touchés par un conflit ont besoin d'un appui supplémentaire de la part du système des Nations Unies pour mener des évaluations des risques multi-aléas et multidimensionnels qui tiennent compte des risques de catastrophe. Le mécanisme de sécurité climatique, une initiative conjointe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du PNUD et du PNUE, a élaboré un ensemble d'orientations pour aider les équipes de pays des Nations Unies, les missions politiques et de maintien de la paix et les organisations régionales à effectuer des évaluations des risques et à élaborer des stratégies qui se préoccupent de l'interaction complexe entre les facteurs de stress climatique, la vulnérabilité et les risques de sécurité.

48. Dans son rapport transmis à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a conclu que la prise en charge des déplacements internes nécessitait un appui international supplémentaire pour mener une action conjointe en matière de lutte contre les changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe, de développement, de protection des droits humains et d'efforts de paix<sup>19</sup>. Le Conseil norvégien pour les réfugiés et l'IGAD, avec l'appui du Bureau et de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, a mené une activité de cartographie des politiques afin de fournir des solutions sur la manière dont les déplacements dus aux catastrophes peuvent être mieux intégrés dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et de développement. Un cours d'apprentissage en ligne est en cours de déploiement en collaboration avec le CEPREDENAC et l'IGAD pour compléter les résultats de cette activité.

49. Dans les pays touchés par une crise prolongée ou récurrente, la mise en œuvre du Cadre de Sendai peut être sporadique et limitée par des contraintes de capacité, de technologie, de financement et de gouvernance. Un appui international soutenu et des approches novatrices sont nécessaires pour intégrer la réduction des risques dans l'action humanitaire, les programmes de consolidation de la paix et les solutions durables aux déplacements dus aux catastrophes, adaptés aux besoins et aux capacités spécifiques des pays et des populations touchés par la crise.

## **VI. Coordination des activités de réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du système des Nations Unies**

50. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, un appui continue d'être apporté à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les activités du système. Cet appui a été renforcé par l'adoption de la résolution [75/233](#) sur l'examen quadriennal complet, dans laquelle l'Assemblée a donné un mandat clair au système des Nations Unies pour le développement pour qu'il intègre davantage la réduction des risques de catastrophe dans ses travaux. Avec l'appui de la FAO, du PNUD et du Bureau, une équipe spéciale interinstitutions a préparé une note d'orientation sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans le Plan-

<sup>19</sup> [A/75/207](#).

cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable<sup>20</sup>. Un programme de formation des formateurs sur le sujet a été dispensé aux équipes de pays des Nations Unies. Un module de formation est également en cours d'élaboration pour aider les équipes de pays à appliquer les orientations communes des Nations Unies sur l'édification de sociétés résilientes. En décembre 2020, la réduction des risques de catastrophe et la résilience avaient été intégrées dans les cadres de résultats de 24 nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

51. Pour garantir que les pays reçoivent l'appui nécessaire, la réduction des risques de catastrophe doit être incluse dans l'évaluation de la configuration de l'équipe de pays et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération. L'inclusion des compétences permettant de détecter les tendances émergentes et les risques multidimensionnels dans le profil de responsable utilisé pour les coordonnateurs résidents constitue une contribution importante à cette fin. En outre, le PNUD et le Bureau ont signé une déclaration d'intention visant à fournir un appui collaboratif aux pays, ce qui a conduit à l'élaboration de plans de travail communs aux niveaux mondial, régional et national. Les coalitions thématiques régionales et les centres de gestion des connaissances s'avèrent également utiles pour rassembler l'expertise technique, les ressources et les données du système des Nations Unies afin de fournir des orientations techniques coordonnées et efficaces et des supports de connaissance des risques aux équipes de pays.

52. Le cadre de résultats du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » fournit des informations permettant de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies en mettant en évidence les lacunes, les doublons et les domaines de collaboration. La mise en œuvre du Plan d'action est guidée par le Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. En 2020, le Groupe de hauts responsables a demandé au Groupe des points de contact des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe de mener une étude sur l'état de l'égalité des sexes et du rôle de direction des femmes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'un examen de l'appui au relèvement après la pandémie de COVID-19 fourni par le système des Nations Unies pour garantir la réduction des risques et le renforcement de la résilience face aux aléas multiples. L'étude et l'examen ainsi que leurs recommandations ont été présentés au Groupe à sa réunion tenue en 2021.

## VII. Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño

53. El Niño-oscillation australe est l'un des phénomènes les plus importants qui affectent les systèmes climatiques et les régimes météorologiques mondiaux, qui a des répercussions sociales et économiques considérables. En 2020 et au début de 2021, il y a eu un épisode La Niña, la phase de refroidissement d'El Niño-oscillation australe. L'épisode a atteint un pic de force modérée entre octobre et décembre 2020 et a duré jusqu'en mai 2021. Des conditions neutres devraient dominer jusqu'en

<sup>20</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Integrating Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation in the UN Sustainable Development Cooperation Framework: Guidance Note on Using Climate and Disaster Risk Management to Help Build Resilient Societies* (Genève, 2020).

octobre 2021 dans les hémisphères nord et sud<sup>21</sup>, avec une probabilité de 50 % qu'il y ait un nouvel épisode La Niña plus tard en 2021, conformément à la tendance historique selon laquelle un deuxième épisode La Niña survient après le premier<sup>22</sup>.

54. Bien qu'elle soit considérée comme la phase la plus faible d'El Niño-oscillation australe, La Niña a eu des répercussions importantes sur le climat et les régimes météorologiques du monde entier. En 2020, la combinaison de la phase La Niña et des impacts des changements climatiques d'origine anthropique a contribué à une saison des ouragans qui a battu des records dans l'Atlantique : 12 tempêtes ont touché terre, faisant 430 morts et des dommages évalués à plus de 47 milliards de dollars<sup>23</sup>. L'ouragan Eta a été le plus dévastateur, tuant 394 personnes et en touchant 7,1 millions d'autres dans 10 pays allant de la Colombie aux États-Unis d'Amérique. Le Honduras et le Guatemala ont subi le plus fort de l'impact et respectivement 4,6 millions et 2,4 millions de personnes y ont été touchées<sup>24</sup>. En Asie et dans le Pacifique, l'Australie a connu des précipitations supérieures à la normale en raison de La Niña, qui a provoqué des inondations dans l'est et le nord du pays entre décembre 2020 et mars 2021. En Indonésie et au Timor-Leste, La Niña a également contribué à des précipitations supérieures à la moyenne entre décembre 2020 et février 2021, provoquant des inondations et des glissements de terrain qui ont eu un impact sur le bétail, le secteur de la pêche et les opérations de plantation de riz et de maïs. Le Ministère philippin de la santé a noté que les fortes pluies provoquées par la phase La Niña accroissaient la propagation de maladies du fait des inondations et de la contamination de l'eau, notamment le choléra, la gastro-entérite aiguë, la dengue et le paludisme. En Afrique, en revanche, La Niña a contribué à la sécheresse, notamment dans la Grande Corne de l'Afrique entre octobre et décembre 2020. Les sécheresses ont eu des répercussions importantes sur la sécurité alimentaire, car les conditions de sécheresse ont endommagé les parcours naturels, augmenté les pertes de pâturages, détruit les cultures et retardé les opérations de plantation<sup>25</sup>.

55. Le système des Nations Unies a fourni un appui coordonné aux pays touchés par La Niña en 2020 et 2021, guidé par le document « Standard operating procedures: early action to El Niño/La Niña episodes » élaboré par le Comité permanent interorganisations. En juillet 2020, la cellule mondiale El Niño-Oscillation australe du Comité s'est réunie pour déterminer quels étaient les pays les plus à risque avant la phase La Niña prévue, et plusieurs entités des Nations Unies ont déployé des outils de surveillance pour apporter un appui à des mesures d'anticipation. Ainsi, le PAM a mis en œuvre son projet d'analyse et de cartographie mobiles de la vulnérabilité dans le Pacifique Sud et la FAO a adopté une approche axée sur l'anticipation pour limiter les effets potentiels des conditions de sécheresse induites par La Niña en Afghanistan. Des réunions d'information régionales ont été organisées par la FAO, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'OMM dans les pays du Pacifique Sud, en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Est afin de discuter des implications des prévisions et de concevoir des stratégies d'atténuation appropriées.

<sup>21</sup> OMM, « El Niño/La Niña Southern Oscillation: current situation and outlook ». Accessible à l'adresse suivante : <https://public.wmo.int/en/our-mandate/climate/el-ni%C3%B1o-la-ni%C3%B1a-update> (consulté le 8 juillet 2021).

<sup>22</sup> National Oceanographic and Atmospheric Administration, « El Niño/Southern Oscillation (ENSO) diagnostic discussion », 8 juillet 2021.

<sup>23</sup> Centres nationaux d'information environnementale de la National Oceanographic and Atmospheric Administration, « 2020 North Atlantic hurricane season shatters records », 17 décembre 2020.

<sup>24</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « 2020: the non-COVID year in disasters ».

<sup>25</sup> « FAO 2020–2021 La Niña advisory » (Rome, 2021).

56. Les prévisions précoces d'El Niño-oscillation australe sont essentielles pour aider les décideurs, notamment au niveau local, à prendre des mesures d'anticipation pour atténuer les effets préjudiciables sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Le Centre international de recherche sur le phénomène El Niño, basé à Guayaquil (Équateur) fournit aux décideurs et aux planificateurs nationaux, aux secteurs de l'agriculture et du finissage, aux médias et à la population générale des synthèses opportunes d'informations pertinentes, en mettant l'accent sur le Pacifique oriental. En décembre 2020, le Centre a tenu son forum annuel sur les perspectives climatiques afin d'évaluer les conditions océaniques et atmosphériques et les prévisions climatiques pour la région. Les informations produites par le forum ont été largement diffusées et utilisées pour aider les gouvernements et le secteur privé à concevoir des mesures d'anticipation, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de l'eau.

57. Les répercussions sur l'environnement et l'économie d'El Niño-oscillation australe en 2020 et 2021 se sont ajoutées à la vulnérabilité d'une part aux crises du climat et de la biodiversité qui sévissent, d'autre part à la pandémie de COVID-19 et ont aggravé cette vulnérabilité. Le défi que représente la réponse à de multiples aléas simultanés, dont la pandémie de COVID-19, réaffirme la nécessité d'inclure El Niño-oscillation australe dans les évaluations des risques de catastrophe multi-aléa et dans les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe. Les pays devraient également l'inclure dans les systèmes d'alerte rapide multi-aléa afin d'orienter la préparation, y compris les actions précoces ou anticipées fondées sur une compréhension plus approfondie de la vulnérabilité et de l'exposition des populations et des secteurs critiques aux phases d'El Niño et de La Niña.

## **VIII. Examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe**

58. Dans sa résolution 75/216, l'Assemblée générale a décidé de procéder à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, en 2023. En faisant le point sur les sept objectifs mondiaux et les quatre domaines prioritaires du Cadre et en examinant l'application de ses principes directeurs, on obtiendra un tableau complet des progrès accomplis vers l'obtention des résultats escomptés et la réalisation de l'objectif du Cadre. En recensant les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les défis, ainsi que les tendances nouvelles et émergentes et les problèmes systémiques susceptibles d'avoir des implications pour la réussite de la mise en œuvre du Cadre, l'examen à mi-parcours peut déboucher sur des recommandations visant à accélérer les progrès et à surmonter les obstacles et les contraintes au cours des sept années restantes du mandat.

59. L'examen à mi-parcours est également l'occasion de concentrer l'attention et les ressources sur les domaines du Cadre de Sendai qui reçoivent actuellement une attention limitée et où les progrès sont moindres. Plusieurs domaines de ce type ont déjà été mentionnés dans le présent rapport et dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai<sup>26</sup>. L'examen à mi-parcours devrait également fournir des recommandations pour faire face aux problèmes que rencontrent les pays les plus en retard dans la mise en œuvre du Cadre et traiter de l'appui dont ils ont besoin, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays touchés par des crises prolongées ou récurrentes.

---

<sup>26</sup> A/75/226.

60. La réalisation de l'objectif du Cadre de Sendai passe par l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les législations, les programmes, les investissements et les décisions budgétaires dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées sur la voie de cette intégration, ainsi que de la cohérence et des synergies dans la mise en œuvre du Cadre et des accords intergouvernementaux liés au développement durable, au financement du développement, aux changements climatiques et à l'environnement, serait un élément important de l'examen à mi-parcours. De même, l'examen à mi-parcours est l'occasion d'évaluer les enseignements tirés de la pandémie du COVID-19 en matière de gouvernance et de gestion des risques, ainsi que la mesure dans laquelle le Cadre oriente le relèvement et la remise en état.

61. Un examen de la mise en œuvre du Cadre de Sendai aux niveaux régional, national et local devrait être au cœur de l'examen à mi-parcours. Afin de garantir un examen complet qui débouche sur des recommandations pratiques et fondées sur des données probantes, les États Membres pourraient entamer leur processus d'examen à mi-parcours avant la fin de 2021 pour l'achever avant la fin de 2022. Pour être très efficaces et efficients et garantir une approche pangouvernementale, ils pourraient utiliser les mécanismes interinstitutionnels multisectoriels existants, ce qui garantirait également la consultation des principaux ministères et institutions au-delà des autorités de gestion des catastrophes. Les perspectives des autorités régionales, sous-nationales et locales sont également essentielles. Les données communiquées au système de suivi du Cadre fourniront une évaluation exacte des progrès des pays vers la réalisation des sept objectifs mondiaux du Cadre. Il est donc essentiel que les États Membres rendent compte de tous les objectifs et indicateurs au système de suivi d'ici à septembre 2022.

62. Les États assument la responsabilité globale de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, mais des consultations nationales et locales participatives et inclusives peuvent garantir l'inclusion dans l'examen à mi-parcours des contributions et des perspectives des parties prenantes de la société civile. Le secteur privé, le monde universitaire et les institutions scientifiques et de recherche peuvent également fournir des informations essentielles et devraient participer activement au processus. Les pays peuvent utiliser des mesures efficaces par rapport au coût, telles que des enquêtes et des consultations et dialogues en ligne, pour garantir l'inclusion de toutes les parties prenantes.

63. Les États Membres sont encouragés à élaborer des rapports volontaires sur les conclusions de leurs examens nationaux à mi-parcours. Les entités des Nations Unies devraient également apporter leur contribution à l'examen à mi-parcours, qui pourrait être complétée par des études thématiques. La septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en Indonésie en mai 2022, ainsi que les plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe qui se tiendront en 2021 et 2022, offrent des occasions opportunes de procéder à des bilans et à des examens thématiques vastes et multipartites. Leurs résultats peuvent constituer un élément central de l'examen à mi-parcours. À cet égard, le Bureau élaborera un rapport complet sur les résultats de l'examen à mi-parcours et un rapport de synthèse pour saisir les principaux résultats et recommandations.

64. L'examen à mi-parcours pourrait aboutir à une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui serait convoquée par son Président et complétée par des dialogues thématiques interactifs et des tables rondes multipartites, ce qui permettrait aux États Membres de partager les conclusions de leurs examens à mi-parcours et de délibérer sur les actions spécifiques et les mesures d'appui nécessaires pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai. L'adoption d'une déclaration politique intergouvernementale

concise et orientée vers l'action lors de la réunion de haut niveau pourrait fournir des orientations sur la mise en œuvre des recommandations pratiques de l'examen à mi-parcours et renouveler et relever le niveau d'engagement et d'ambition politique pour mettre en œuvre le Cadre et promouvoir son intégration dans les politiques et le financement relatifs au développement et au climat. L'examen à mi-parcours peut également contribuer à d'autres délibérations intergouvernementales clés en 2023.

## **IX. Conclusions et recommandations**

65. En pleine pandémie mondiale et alors que la crise climatique ne cesse de s'aggraver, il est indéniable que la réalisation des objectifs de développement durable passe par la réalisation de l'objectif du Cadre de Sendai visant à prévenir les nouveaux risques de catastrophe et à réduire les risques existants. De nombreux pays ont accompli des progrès considérables dans la réalisation de l'objectif mondial E du cadre de Sendai, pour mettre en place des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici à la fin de 2020. Des mesures immédiates doivent être prises pour remédier aux lacunes en matière de capacités et aux difficultés qui entravent leur mise en œuvre effective, comme cela a été souligné dans le présent rapport. D'importantes lacunes persistent en matière de stratégies locales de réduction des risques de catastrophe ainsi que de stratégies sectorielles alignées sur les stratégies nationales et locales. Si elles ne sont pas comblées d'urgence, ces lacunes auront des répercussions importantes sur la mise en œuvre du Cadre et la réalisation des objectifs de développement durable.

66. Les difficultés d'accès aux informations sur les risques sont un obstacle dans de nombreux pays. L'appui financier, le développement des capacités et les technologies abordables adaptées au contexte national devraient être renforcés pour que les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, soient à même de produire des données sur les risques de catastrophe et des prévisions climatiques et d'y accéder, et de faire fond sur ces informations sur les risques pour arrêter les grandes orientations et prendre des décisions d'investissement dans tous les secteurs. Le renforcement des systèmes nationaux de partage des données sur les risques doit également constituer une priorité. Le renforcement des capacités des institutions universitaires, techniques et de recherche, ainsi que les partenariats avec celles-ci, peut contribuer à améliorer l'accès à des informations sur les risques de catastrophe qui soient faciles à exploiter. La pandémie a également mis en évidence la nécessité de renforcer la compréhension de la vulnérabilité intersectionnelle dans les évaluations des risques multi-aléas dans tous les pays et tous les secteurs.

67. La gouvernance des risques est plus efficace lorsqu'elle englobe un large éventail de secteurs et d'acteurs, y compris les ministères de la planification et des finances, le secteur de la santé et d'autres acteurs qui habituellement n'interviennent pas dans la gestion des risques de catastrophe. Cette approche est essentielle pour faciliter l'intégration urgente de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les stratégies, les lois, les règlements et les budgets dans tous les secteurs. La pandémie de COVID-19 a montré combien il importe de renforcer les capacités et d'établir des mécanismes permettant une approche flexible et adaptable de la gouvernance des risques, basée sur un suivi régulier et un apprentissage itératif. Il est également possible de renforcer la participation des acteurs non étatiques aux mécanismes de gouvernance qui guident la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des programmes de réduction des risques de catastrophe. Une approche de la réduction des risques de

catastrophe qui promeut et protège tous les droits humains peut faciliter l'institutionnalisation de la participation de diverses parties prenantes et garantir que les stratégies et les programmes traitent des moteurs sociaux et économiques des risques de catastrophe, y compris l'inégalité entre les sexes et la discrimination raciale.

68. Le financement de la réduction des risques de catastrophe et les modalités d'investissement fondées sur les risques restent insuffisamment développés et constituent par conséquent un obstacle à la mise en œuvre effective du Cadre de Sendai. Le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et nationales et les banques de développement, ainsi que le secteur financier, continueront à collaborer pour mettre au point des instruments de financement qui contribuent à la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, les plans de relèvement après la pandémie de COVID-19 et les engagements pris d'affecter 50 % du financement de l'action climatique à l'adaptation peuvent être exploités comme autant d'occasions d'accroître le financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

69. Dans sa résolution [75/233](#) sur l'examen quadriennal complet, l'Assemblée générale a donné un mandat clair au système des Nations Unies pour le développement des Nations Unies visant à approfondir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans ses travaux et ses opérations. Tous les bureaux des coordonnateurs résidents et toutes les équipes de pays des Nations Unies continueront à prendre des mesures concrètes pour renforcer l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'appui qu'ils apportent aux politiques et aux programmes des pays et pour aligner leurs opérations sur le Cadre de Sendai. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les plateformes de collaboration régionale peuvent également renforcer la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans leurs travaux.

70. Si des mesures urgentes ne sont pas prises pour intégrer systématiquement la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de relèvement après la COVID-19, les modèles économiques, les politiques de développement et les décisions d'investissement public et privé dans tous les secteurs, la pandémie pourrait n'être qu'un simple prélude à la crise climatique qui se profile. Le coût humain et financier de l'inaction en matière de réduction des risques étant désormais clairement établi, les gouvernements ont l'obligation morale de faire une priorité de la réduction des risques de catastrophe pour servir l'intérêt général. Les systèmes sont tellement interconnectés à l'échelle mondiale qu'aucun pays ne peut à lui seul gérer efficacement les risques de catastrophe. Le renforcement du multilatéralisme et des partenariats mondiaux pour la réduction et la prévention des risques ne peut attendre. La réduction des risques de catastrophe est essentielle à la mise en œuvre de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable, ainsi qu'aux délibérations de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. L'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai offre l'occasion de renouveler les engagements pris et de fixer des objectifs plus ambitieux pour garantir une approche du développement tenant compte des risques.

71. Il est recommandé que :

a) Les États Membres entament des processus nationaux pour un examen à mi-parcours participatif, inclusif et multisectoriel de la mise en œuvre du Cadre de Sendai d'ici à la fin de 2021 ;

b) Les États Membres participent activement à la septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, en mai 2022, ainsi qu'aux plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe qui doivent se tenir en 2021 et 2022, avec une participation plurisectorielle au plus haut niveau possible ;

c) Les États Membres appliquent le Cadre de Sendai pour faire en sorte que les politiques, les stratégies et les montages financiers de relance socioéconomique après la pandémie de COVID-19 suivent une approche préventive tenant compte des risques ;

d) Les États Membres accélèrent les progrès dans l'élaboration de nouvelles stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe et dans l'examen des stratégies existantes, conformément au Cadre de Sendai, favorisent la cohérence avec la mise en œuvre et le financement des politiques, des stratégies et des plans liés aux changements climatiques, au développement durable et à l'environnement, fassent en sorte que des stratégies sectorielles de réduction des risques soient en place et concordent avec les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, et évaluent périodiquement les progrès accomplis dans le cadre des stratégies nationales et locales, en rendent compte publiquement et en débattent dans les instances institutionnelles compétentes, notamment les parlements et les conseils locaux ;

e) Les États Membres, agissant par l'intermédiaire des ministères des finances et de la planification économique et des banques centrales, augmentent les investissements nationaux dans la réduction des risques de catastrophe, y compris dans les infrastructures résilientes, élaborent les stratégies de financement connexes et incluent la réduction des risques de catastrophe dans les cadres nationaux de financement des objectifs de développement durable, dans le financement de l'adaptation aux changements climatiques et dans d'autres processus budgétaires pertinents dans tous les secteurs ;

f) Les États Membres, en collaboration avec les organismes nationaux de statistique, recourent davantage au service de suivi du Cadre de Sendai pour suivre les progrès accomplis au regard de tous les indicateurs des objectifs mondiaux du cadre et des objectifs de réduction des risques de catastrophe des objectifs de développement durable 1, 11 et 13, et envisagent de faire usage du système de suivi pour suivre les objectifs connexes d'autres accords intergouvernementaux pertinents ;

g) Les États Membres créent ou renforcent des systèmes multisectoriels pour la collecte, la validation et la communication de données désagrégées sur les pertes dues aux catastrophes, l'établissement de bases de référence, la réalisation et la mise à jour périodique d'évaluations des risques de catastrophe et la diffusion d'informations sur les risques de catastrophe, investissent dans le développement des capacités scientifiques et technologiques et établissent ou renforcent des partenariats avec le secteur privé pour mettre au point des outils d'évaluation des risques multi-aléas qui soient efficaces par rapport au coût ;

h) Les États Membres renforcent la gouvernance relative à la réduction des risques de catastrophe, notamment les mécanismes de coordination multisectorielle en définissant clairement les rôles et les responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe des différents ministères et institutions aux niveaux national, infranational et local, et envisagent de formaliser les rôles des parties prenantes non étatiques ;

i) Les États Membres envisagent d'inscrire la réduction des risques de catastrophe dans leur droit interne, élaborent des règlements et des normes

relatifs à la réduction des risques de catastrophe, y compris sur la divulgation des risques dans les activités publiques et privées d'investissement et de transaction, et fassent en sorte que ces règlements et ces normes soient appliqués ;

j) Les États Membres envisagent d'inclure la réduction des risques de catastrophe et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable dans le suivi et l'examen annuels du Programme 2030 lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, en procédant à l'examen national volontaire et en dialoguant avec les autorités chargées de la réduction des risques de catastrophe pour évaluer la contribution de la réduction des risques de catastrophe à la mise en œuvre du Programme 2030, et d'inclure la réduction des risques de catastrophe dans les délibérations annuelles de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ;

k) Le système des Nations Unies collabore avec les institutions financières internationales et les banques de développement pour améliorer le financement de la réduction des risques de catastrophe, notamment par l'élaboration de stratégies et d'instruments de financement de la réduction des risques de catastrophe ;

l) Les États Membres renforcent la fourniture des moyens nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de Sendai, notamment dans le cadre de la coopération internationale, des partenariats mondiaux, de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire, afin d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire confrontés à des problèmes particuliers et, à cet égard, veillent à ce que l'aide bilatérale et multilatérale au développement tienne compte des risques et soit alignée sur les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ;

m) Les États Membres envisagent d'augmenter les contributions financières au Fonds d'affectation des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin de soutenir les pays dans les efforts qu'ils font pour gérer et réduire les risques de catastrophe et appliquer le Cadre de Sendai, et d'apporter un appui à l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai.